



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 166

***Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Agence comptable – service recettes)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération n° CA 19122017-02 du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant information relative à la charte de partenariat entre l'ordonnateur et le comptable et délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président en matière de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 25/05/2021
 DELIBERATION n° CA 2021 - 166
 Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
 en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
 (Agence comptable – service recettes)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
29/10/2021	Admission en non-valeur	915 TSM	Abandons des poursuites – impossibilité manifeste de pouvoir recouvrer ces faibles montants. Frais de dossier candidatures test impayés et irrécouvrables – Annexe 3
17/11/2021	Admission en non-valeur	910 DDP	Arrêt des poursuites montant inférieur à 500 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable /4-1 Di formation initiale Droits d'inscription impayés formation initiale et irrécouvrables – Annexe 1
17/11/2021	Admission en non-valeur	910 DDP	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils créances impayées et irrécouvrables – Annexe 2
17/11/2021	Admission en non-valeur	900 FOAD	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 4
17/11/2021	Admission en non-valeur	918 FCV2A	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 5
17/11/2021	Admission en non-valeur	914 UFR informatique	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 6
17/11/2021	Admission en non-valeur	917 SCD	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 7
17/11/2021	Admission en non-valeur	919 Masse salariale	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 8
17/11/2021	Admission en non-valeur	937 IFR DROIT	Arrêt des poursuites montant inférieur à 50 € cf. charte partenariat ordonnateur et comptable – 4/seuils Créances impayées et irrécouvrables – Annexe 9